



Municipalité de  
**Saint-David**

*AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ*

***AVIS PUBLIC***

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA  
SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2017, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 575-2017 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations de la directrice générale, le règlement numéro 576-2017 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats ainsi que le règlement numéro 577-2017 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Le règlement numéro 575-2017 a pour objet d'ajouter à la direction générale des pouvoirs et des obligations prévus par la Loi sur les cités et villes.

Le règlement numéro 576-2017 délègue le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats à certains fonctionnaires et employés municipaux.

Le règlement numéro 577-2017 établit les règles de contrôle et de suivi budgétaire que tous les fonctionnaires et employés concernés de la municipalité doivent suivre.

Les personnes désirant prendre connaissance de ces règlements peuvent se présenter à l'hôtel de ville aux heures habituelles d'ouverture.

Ce règlement entre vigueur ce 8 juin 2017, jour de sa publication.

**Donné à Saint-David, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de juin de l'an deux mille dix-sept.**

**Sylvie Letendre, gma  
directrice générale et secrétaire-trésorière**